MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 à 19 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq le LUNDI 03 NOVEMBRE à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, LAZARE Florent, LORENZI Magali

Procurations : MACHUROT Suzy à LORENZI Magali, JAUMOTTE Ghyslaine à TORELLI Jean-Marie, DE LUCA Cécile à GAGNAIRE Serge, FABRE Isabelle à JEAN Marylène, BLAISE Marine à CROSET Bertrand

Absents :

Secrétaire : GAGNAIRE Serge

DECISION DU MAIRE

N°16/2025 du 15 SEPTEMBRE 2025 – CONTRAT DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME PREVENTIF DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES PAR LA SOCIETE ASSAINIMAX

La commune a signé un contrat de mise en place d'un système préventif contre les nuisibles pour le restaurant scolaire d'une durée de 1 an d'un montant de 300 euros HT soit 360 euros TTC avec la société ASSAINIMAX de CARPENTRAS 84200

N°17/2025 du 06 OCTOBRE 2025 – CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DU LOGICIEL FUSHIA AVEC LA SOCIETE SISTEC

La commune a signé un contrat de maintenance et d'assistance pour le logiciel fushia utilisé pour la régie enfance d'une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction d'un montant annuel de 587.70 euros HT avec la société SISTEC

N°18/2025 du 06 OCTOBRE 2025 – CONTRAT CONCLU AVEC LA SOCIETE JVS MAIRISTEM RELATIF A L'UTILISATION DU TIERS DE TELETRANSMISSION IXCHANGE 2

La commune a signé un contrat relatif à l'utilisation du tiers de télétransmission IXCHANGE 2 pour l'envoi des actes au contrôle de légalité de manière dématérialisée d'une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction d'un montant annuel de 253.65 euros HT avec la société JVS MAIRISTEM

N°19/2025 du 06 OCTOBRE 2025 – CONTRAT DE SERVICE CONCLU AVEC LA SOCIETE YPOK RELATIF A L'UTILISATION DU LOGICIEL YPVE
La commune a signé un contrat relatif à l'utilisation du logiciel YPVE servant à l'envoi des verbalisations de la police municipale de manière dématérialisée pour l'année 2026 d'un montant de 63.77 euros HT avec la société YPOK

N°20/2025 du 21 OCTOBRE 2025 – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION POUR LA 2EME TRANCHE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION
A compter du 1er décembre 2025, la commune va louer la 2eme tranche d'installation de caméras sur le village à la société GRENKE LOCATION SAS de SCHILTIGHEIM 67300 pour un montant mensuel de 750 euros HT.

N°21/2025 du 21 OCTOBRE 2025 – CONTRAT DE SERVICE ET DE MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT MICRO INFORMATIQUE POUR UNE BORNE D'AFFICHAGE LEGAL CONCLU AVEC LA SOCIETE IPSUMEDIA
La commune a signé un contrat de service et de maintenance du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031 avec la société IPSUMEDIA de CAUMONT SUR DURANCE 84510 pour l'accès au serveur WEB et à l'application LEGACY destinés à la borne d'affichage légal pour un montant trimestriel de 315 euros HT.

N°22/2025 du 27 OCTOBRE 2025 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES AVEC LA SOCIETE SAGELEC
La commune a signé un contrat de maintenance pour les deux sites de toilettes publiques automatiques d'une durée de 1 an d'un montant de 1 112.00 euros HT avec la société SAGELEC d'ANCENIS 44154

N°23/2025 du 27 OCTOBRE 2025 – CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELLE AVEC LA SOCIETE ODYSSEE INFORMATIQUE
La commune a signé un contrat de maintenance pour les logiciels métiers de la collectivité à savoir Etat Civil, Elections, Paie, Comptabilité, Inventaire, Emprunts d'une durée de 3 ans d'un montant annuel de 1 200.14 euros HT avec la société ODYSSEE INFORMATIQUE de MALEMORT 19360

N°24/2025 du 28 OCTOBRE 2025 – RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL
Il est accordé à Madame Eliane DELANGRE née QUENTIN le renouvellement de la concession au nom de René QUENTIN dont elle est ayant-droit pour une durée de 30 ans à compter du 17 octobre 2025 pour la somme de 342 euros.

DELIBERATIONS

N° 1 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE
La commune, conformément à la loi, fixe le montant de sa participation financière à 15 euros par mois pour le risque « santé » à compter du 1er janvier 2026, pour tout agent adhérant à la MNT (mutuelle nationale territoriale), organisme qui s'est vu attribuer le marché d'assurance santé.
A l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – CORRECTION AMORTISSEMENT SUR EXERCICES ANTERIEURS
La commune va effectuer le rattrapage de l'amortissement de l'étude d'un ouvrage de protection des crues d'un montant de 4416 euros. Il s'agit d'une opération d'ordre.
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION GLOBALE DE L'EGLISE
Des travaux de réhabilitation globale de l'Eglise (hors mise en accessibilité) doivent être réalisés. Il s'agit de la réfection de la toiture, de la réparation des vitraux, de la reprise des enduits de façade etc..qui ont été estimés à la somme de 1 070 303 euros H.T.
La commune va solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 au taux de 40% soit 428 121.00 euros.
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 4 – CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE
La Fondation du Patrimoine est un organisme privé à but non lucratif dont la mission d'intérêt général est de promouvoir la sauvegarde du patrimoine national et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques comme c'est le cas pour notre Eglise Saint André.
La commune va confier à la Fondation du Patrimoine l'organisation d'une collecte de dons afin d'aider au financement des travaux de réhabilitation globale de l'Eglise. Les dons reçus feront l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu pour ceux qui le souhaitent.
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 5 – DM 3 – BUDGET PRINCIPAL 2025
La commune avait prévu des crédits à l'opération « véhicules » afin d'acheter un camion d'occasion en remplacement du nôtre. Vu la difficulté de trouver une occasion en bon état et à un prix correct, il a été décidé d'acquérir un véhicule neuf.
Il est donc nécessaire de rajouter 8000 euros à l'opération « véhicules » qui seront retirés de l'opération « aménagement du cimetière ».
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 6 – MANDAT SPECIAL – VISITE DU CONGRES
Suite à l'invitation des deux sénateurs du Vaucluse : Jean-Baptiste BLANC et Lucien STANZIONE, faite aux membres du Conseil Municipal pour aller visiter le Sénat le mercredi 10 Décembre 2025, un mandat spécial est validé pour la prise en charge des frais de déplacement et de restauration des participants.
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LE PATRIMOINE COMMUNAL 2026 POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION GLOBALE DE L'EGLISE

Des travaux de réhabilitation globale de l'Eglise mise en accessibilité comprise doivent être réalisés. Il s'agit de la réfection de la toiture, de la réparation des vitraux, de la reprise des enduits de façade, de la mise en place d'un élévateur sur le côté sud pour l'accessibilité etc..qui ont été estimés à la somme de 1 133 503 euros H.T.

La commune va solliciter une aide de la Région PACA au taux de 20% soit 226 700.00 euros.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 03 Novembre 2025

Le Maire,

Frédéric ROUET